

AVIS D'APPEL D'OFFRES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS A
USAGE DE BUREAUX FONCIERS SOUS PREFECTORAUX POUR L'AGENCE
FONCIERE RURALE (AFOR)
N° T1051/ 2024

1. La République de Côte d'Ivoire a conclu, le 12 décembre 2023, avec la Banque Mondiale, l'accord n°7432-CI pour le financement du Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR), pour la période 2024-2029, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de travaux de construction et réhabilitation des bâtiments à usage de Bureaux Fonciers sous Préfectoraux N° T / 2024.

L'Agence foncière rurale sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de construction et réhabilitation des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux dans les régions du (PORO, TCHOLOGO, WORODOUGOU, BAFING, TONKPI, GUEMON, CAVALLY, NAWA INDENNIE DJUABLIN, ME, SUD COMOE, GONTOUGO, AGNEBY-TIASSA, LOH-DJIBOUA, N'ZI ET MORONOU,).

2. Les marchés issus de cette consultation seront passés sur prix unitaires.
 Les travaux sont constitués de huit (08) lots ci-après :

Lot	Désignation	Délai d'exécution (jours)
1	Travaux de construction des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (PORO,TCHOLOGO WORODOUGOU ET BAFING)	Cent quatre-vingts (180) jours
2	Travaux de construction des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (TONKPI ET GUEMON)	Cent quatre-vingts (180) jours
3	Travaux de construction des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (CAVALLY ET NAWA)	Cent quatre-vingts (180) jours
4	Travaux de construction des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (AGNEBY-TIASSA , LOH-DJIBOUA, N'ZI ET MORONOU)	Cent quatre-vingts (180) jours
5	Travaux de construction des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (INDENNIE DJUABLIN ,ME , SUD COMOE ET GONTOUGO)	Cent quatre-vingts (180) jours
6	Travaux de réhabilitation des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (PORO, TCHOLOGO ,WORODOUGOU ET BAFING)	Quatre-vingt-dix (90) jours
7	Travaux de réhabilitation des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (CAVALLY , NAWA, LOH DJIBOUA, TONKPI ET GUEMON)	Quatre-vingt-dix (90) jours

8	Travaux de réhabilitation des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (AGNEBY TIASSA, MORONOU, INDENIE DJUABLIN, ME, SUD COMOE ET GONTOUGO)	Quatre-vingt-dix (90) jours
---	--	-----------------------------

N.B : Tout délai supérieur au délai ci-dessus entraînera le rejet de l'Offre.

3. La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini dans l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant le Code des marchés publics à l'article 56, et ouvert à tous les candidats éligibles

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'**Agence Foncière Rurale (AFOR)** et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après de 8 heures 00 **minutes** à 12 heures 30 **minutes Temps Universel** et de 13 heures 30 **minutes** à 17 heures 00 **minutes Temps Universel**, tous les jours ouvrables.

Service Passation des Marchés Agence Foncière Rurale (AFOR)
Abidjan, COCODY, Deux-Plateaux 7ème tranche, Quartier Zinsou Rue L 134,
 Voir Mme. BAMBA Massiamy, Bâtiment Annexe ; Tél : (225) 27 22 50 51 71.

5. Les exigences en matière de qualifications sont : chiffre d'affaires, projets similaires, personnel minimum et matériel minimum (Voir le Dossier d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

6. Les candidats peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres ou le retirer contre un paiement forfaitaire en ligne non remboursable **de cinquante mille (50 000) francs CFA.**

7. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats à l'adresse ci-après **le 12/ Décembre 2024 à 10 heures 30 minutes Universel à Agence Foncière Rural (AFOR)** Sis à ABIDJAN, II PLATEAUX, 7ème tranche, Quartier Zinsou Rue L 134, **au bâtiment annexe salle de réunion dudit bâtiment** Tél : (225) 27 22 50 51 71

8. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre établie par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le ministre chargé des finances de la Côte d'Ivoire ou délivrée par une banque établie dans l'espace UEMOA, d'un montant de :

Lot	Désignation	Garantie d'offre (F CFA)
1	Travaux de construction des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (PORO, TCHOLOGO WORODOUGOU ET BAFING)	Quatre millions cinq cents (4 500 000)
2	Travaux de construction des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (TONKPI ET GUEMON)	Quatre millions cinq cents (4 500 000)
3	Travaux de construction des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (CAVALLY ET NAWA)	Trois millions cinq cents (3 000 000)

4	Travaux de construction des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (AGNEBY-TIASSA , LOH- DJIBOUA, N'ZI ET MORONOU)	Quatre millions (4 000 000)
5	Travaux de construction des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (INDENNIE DJUABLIN ,ME , SUD COMOE ET GONTOUGO)	Cinq millions (5 000 000)
6	Travaux de réhabilitation des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (PORO, TCHOLOGO ,WORODOUGOU ET BAFING)	Sept cent mille (700 000)
7	Travaux de réhabilitation des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (CAVALLY , NAWA, LOH DJIBOUA, TONKPI ET GUEMON)	Un million trois cents (1 300 000)
8	Travaux de réhabilitation des bâtiments à usage de bureaux fonciers sous préfectoraux (AGNEBY TIASSA, MORONOU, INDENNIE DJUABLIN,ME,SUD COMOE ET GONTOUGO)	Un million deux cents (1 200 000)

La garantie d'offres demeurera valide 30 jours après l'expiration du délai de validité de l'offre. Soit (90 jours + 30 jours) = 120 jours.

Si un soumissionnaire produit une garantie d'offres émanant d'une banque étrangère (banque hors UEMOA), celle-ci doit être accompagnée d'une convention signée entre le garant et une banque établie en Côte d'Ivoire ou dans l'espace UEMOA.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de **90 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Dès la validation de la décision d'attribution des marchés, l'Autorité Contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans les locaux de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) , la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la commission de jugement des offres, ayant guidé ladite attribution, ou en délivrera copie à leur demande et à leurs frais.

10. Les marchés issus du présent Appel d'Offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et à la redevance de régulation (0,5% du montant HT du marché) aux frais du(des) titulaire(s).

11. Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics et ses textes d'applications.